

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 17-DCM-DGS-099

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE DIX-HUIT SEPTEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION** : ACQUISITION FONCIERE : CHEMIN DE L'ARTAUDE - PARCELLE AR 180p

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE

**POUVOIRS** : Lionel RIQUELME à Hervé STASSINOS  
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

**ABSENTS** : Dominique ROLLAND – Stéphane BELTRA – Geneviève DROMSON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

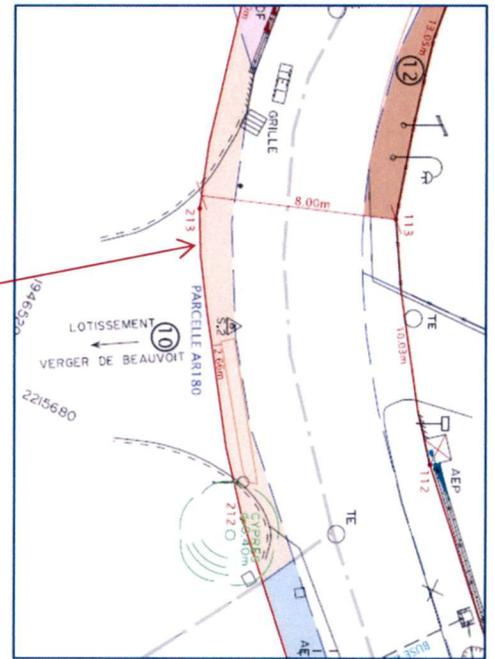
=====  
**Monsieur Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Dans le cadre d'élargissement et du réaménagement du chemin de l'Artaude, des acquisitions foncières s'avèrent nécessaires pour la sécurité des usagers et l'aménagement d'une voie verte dans la partie supérieure de la voie.

Tel est le cas d'une partie de la parcelle AR n°180 située côté Ouest du chemin, au droit de l'accès du groupe d'habitations « Les Vergers de Beauvoir », pour une superficie d'environ 27 m<sup>2</sup> et dont les propriétaires ont donné leur accord pour procéder à une cession à 1 € symbolique au bénéfice de la Commune.



Localisation de la parcelle AR 180



Plan d'alignement du chemin de l'Artaude

**Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :**

- De se prononcer sur le bien-fondé de cette acquisition à 1 € symbolique ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes subséquents et pièces nécessaires à la mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**

